

## Le bulletin d'information municipale de Thélis-la-Combe

Numéro 29

Décembre 2021

### **LE MOT DU MAIRE :**

Cette année 2021 s'achève, une autre commence avec des échéances électorales importantes qui détermineront notre avenir pour les années qui viennent. Je vous rappelle l'importance des élections où malheureusement depuis quelques années on constate de plus en plus d'abstentions. Certes le contexte sanitaire n'arrange pas la situation. Espérons que 2022 nous apportera une amélioration de cette pandémie. Pour ce 2<sup>o</sup> semestre écoulé les élus ont suivi plusieurs chantiers sur la commune. Nous avons entretenu divers chemins où des fissures dans le revêtement devenaient inquiétantes. Ce mois d'octobre a vu également la réalisation de la réserve d'incendie de l'Estival. Le chantier de rénovation de l'appartement communal est maintenant terminé. Un autre dossier nous occupe actuellement, il s'agit de la mise en place du schéma directeur du réseau d'eau. Ne soyez pas surpris si vous apercevez des techniciens vérifier et contrôler des compteurs ou des réducteurs de pressions, etc...Il est même possible au cas par cas que nous ayons des coupures d'eau. Nous ferons le maximum pour vous en tenir informés. L'information aux habitants est une demande importante. Aussi en plus de l'affichage communal, une application numérique «illiwap » est disponible. Il suffit de la télécharger sur votre téléphone portable. Vous aurez plus d'informations dans les pages intérieures. Pour celles et ceux qui n'en sont pas équipés, je compte sur la solidarité des voisins pour faire circuler les informations.

Je profite de cette tribune pour vous souhaiter, en mon nom et au nom des élus communaux et du CCAS, à toutes et à tous une très bonne année 2022.



Paysage automnal, route de l'estival

Régis Fanget



“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

## 01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur Google Play  
(Android)



Sur AppStore  
(iOS)



Sur App Gallery  
(Huawei)

## 02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application.

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



LES AVANTAGES !



**GRATUITE**  
Téléchargement gratuit et sans engagement.



## 03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune



**RECEVEZ LES NOTIFICATIONS**

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



**SANS INSCRIPTION**

Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

**SANS PUBLICITÉ**

Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



Un poteau d'incendie de plus sur notre commune. C'est une protection supplémentaire d'environ 800 mètres cube d'eau. Cette réserve d'eau est mise à disposition de la collectivité par Mr Liversain. Un parking pour les pompiers est réalisé sur la parcelle de Mr Berne. Un grand merci à ces 2 propriétaires qui ont signé une convention avec la commune. L'ensemble des travaux représente un coût de 11 245 euros HT. Une subvention du Département est attendue sur ce dossier.

La protection incendie est une priorité pour ce mandat, nous travaillons en ce moment à compléter la protection incendie par la pose de citernes dans certains hameaux. C'est un dossier complexe qui va nous prendre du temps, pour le moment il nous faut étudier la partie financière. Nous sommes en discussion avec nos différents partenaires.

Vidange de l'étang



Mise en place de la buse



Percement de la digue et mise en place du poteau d'incendie



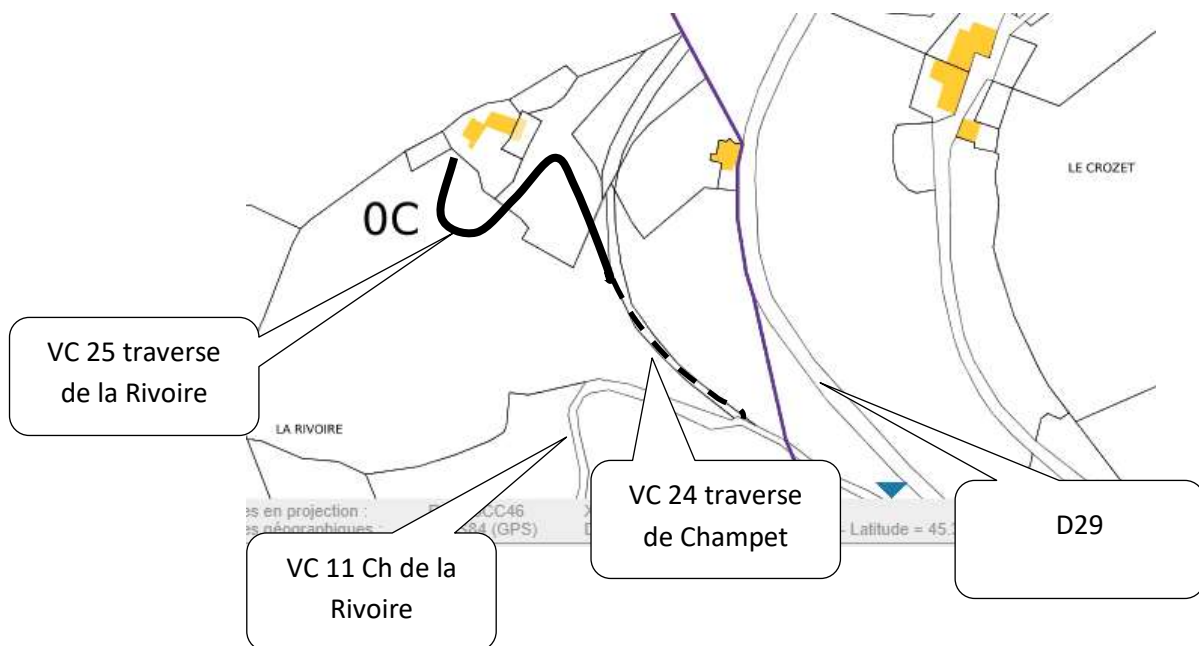
Création du parking



Réception du poteau d'incendie

## Voirie 2022 construction de chaussée

La commune souhaite mettre en état 2 chemins de terre qui desservent une maison principale, et des parcelles limitrophes. Afin de faciliter l'accès au déneigement pour tous les habitants de la commune, nous avons fait l'acquisition de ces chemins et en avons décidé le classement en voies communales. Sur une longueur d'environ 260 m, il est proposé de réaliser une construction de chaussée et un goudronnage sur le domaine public des VC 24 et VC 25.



## Les subventions départementales, parlons en...



**Entre 2017 et 2021, c'est 108 560 € de subvention d'investissement qui ont été votées et attribuées par le Département pour notre commune.**

Lors d'une réunion en mairie le 4 novembre en présence de M. Régis FANGET, Maire, Mme RICHARD-RIVORY, adjointe, M. TROUILLER, adjoint, Mme Valérie PEYSSELON, conseillère départementale, M. Jean-François CHORAIN, conseiller départemental, Mme Dominique ODIN, référente territoriale, Service de la Contractualisation Territoriale et de l'Accompagnement des Collectivités, nous avons évoqué les projets et subventions votés au cours de cette année et les projets à venir. Pour le dossier « voirie 2020 » le Département nous a accordé 4 890 € de subvention, pour le dossier « aménagement et rénovation de l'appartement communal » c'est 7 600 € de subvention. Nous attendons également une subvention pour le poteau d'incendie de l'Estival et bien sûr nous avons évoqué le projet de protection incendie des hameaux, du schéma directeur du réseau d'eau, du programme voirie 2021 .... Sans l'aide du département de la Loire nous ne pourrions pas financer l'ensemble de ces projets. Le Département est un partenaire privilégié avec lequel nous entretenons des contacts réguliers et constructifs.

## TRANSPORT PUBLIC : Changement de nom

Au 1 septembre 2021 la Région a repris la compétence transports inter-urbains et scolaires dans sa totalité. Pour notre secteur 2 lignes de transport : **L12** BOURG ARGENTAL, LE BESSAT, ST- ETIENNE (à la place de la ligne 102) et **L17** SAINT -ETIENNE, ANNONAY (à la place de la ligne 122)

Pour ce qui est de la ligne du jeudi qui rejoint Bourg-Argental elle fera l'objet d'une négociation entre la Communauté de Communes des Monts du Pilat et la Région. Il est bien entendu que nous ferons tout pour maintenir ce service très apprécié de toutes et tous.



## Tombes à l'abandon



Des tombes sans concession sur le terrain commun font l'objet d'une reprise par la commune.

Les sépultures en terrain non concédé situées le long de l'allée G du cimetière seront reprises par la commune à partir du 1er mars 2022.

Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant le 25 février 2022. A défaut ils resteront propriété de la commune.



Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact immédiatement avec Mr le maire. A défaut de cette exhumation la commune fera procéder à leur exhumation et les restes seront ré inhumés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière.

Regis Fanget.

## Accueil des nouveaux arrivants



Un moment de convivialité que nous avons partagé ce vendredi 22 octobre dans la salle sous la mairie. Plusieurs personnes étaient invitées, nous avons pu faire connaissance de la famille Kekayas, nouveaux occupants de la Comboursière, de la famille Derom Fanget de la Combe et de Mme Richard de la Villette nouvelle institutrice à Colombier. Un vin d'honneur clôturait cette sympathique réception.

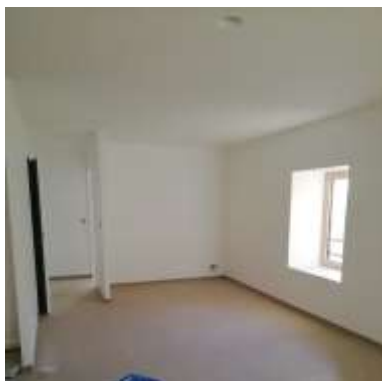
## CCAS

Le samedi 27 novembre les aînés du village se sont retrouvés à l'auberge « café casse –croûte » du Tournant chez Marie-Christine Villevieille, pour un sympathique repas offert par le CCAS. Les 15 convives ont apprécié le menu et le fait de se retrouver ensemble. Un après-midi jeux de société ou de cartes, bien au chaud à l'intérieur, a permis à toutes et à tous de partager ce moment convivial. Bien entendu un colis sera remis à celles et ceux qui n'ont pu être présents. Pour les enfants de notre commune, le CCAS a offert une place de cinéma et un bon repas pour la friterie Frietkot de Bourg-Argental en collaboration avec la commune de Graix. Les bons étant à retirer en mairie. En espérant qu'en 2022 nous pourrions organiser une journée où les enfants de Thélis pourront se retrouver avec les enfants de Graix autour d'une activité commune



## APPARTEMENT COMMUNAL

L'appartement communal est terminé. Le conseil municipal va rechercher un locataire. La location s'élève à 450 euros. Cet appartement de 70 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage avec balcon, comprenant une grande pièce à vivre avec une cuisine équipée (hors électroménager), 2 chambres, une salle de bain, WC, une buanderie, est entièrement refait à neuf avec une isolation complète répondant aux dernières normes en vigueur. Le chauffage est assuré par un poêle à granulés ainsi que par des radiateurs électriques. L'eau chaude sanitaire est produite par un chauffe-eau de 150 litres. L'ensemble des portes et fenêtres bois + aluminium est en triple vitrage. Un garage est également disponible.





## Détente et Amitiés

La pandémie étant toujours d'actualité, le club Détente et Amitiés a continué à fonctionner au rythme des consignes sanitaires afin de ménager la santé de tous. Une permanence a été mise en place au mois de mars, afin de pouvoir remettre les cartes aux membres et également de pouvoir discuter un peu avec chacun. La reprise des activités a eu lieu le 31 mai, nous avons pu retrouver nos habitudes tout en respectant les règles sanitaires toujours en vigueur et nous avons pu accueillir, Marie Badol, Nicole et Robert Rouchouze, 3 nouveaux adhérents qui nous ont rejoint cette année.



Le 12 juillet, 31 adhérents se sont retrouvés autour d'un repas à l'Auberge de La Jasserie, accompagnés de Mr Le Maire Régis Fanget et de son épouse Andrée. L'après-midi s'est terminée par les jeux au gré de chacun et nous nous sommes séparés contents de s'être retrouvés et de ce bon moment passé ensemble.



Fin juin, 6 adhérents du club sont partis avec le club de Colombar pour une semaine de vacances à Barbaste dans Le Lot et Garonne. Nous avons visité un élevage de canards, un chais d'armagnac géré par une équipe de femmes, dégusté un verre de Floc ( jus de raisin et armagnac) , ainsi qu'une ferme qui cultive et transforme les fameux pruneaux d' Agen. Moncrabeau, capitale des menteurs (menteries), Nérac et la fontaine de Fleurette, ville où a vécu Henri IV, Condom et ses mousquetaires etc.....

## Détente et Amitiés suite



Le 23 juillet s'est déroulée la Fête de l'amitié à Montbrison, 9 adhérents étaient présents. La journée s'est déroulée autour d'activités pour tous les goûts entre visite du musée d'Allard, promenade découverte dans le vieux Montbrison et concours de belote ou de pétanque pour les autres. Hubert et son équipe se sont distingués en terminant premier du concours de pétanque. Ils sont sélectionnés pour le concours national à Port Baccarès.



Après la pause estivale, le 6 septembre, le club a repris ses activités; jeux, promenade autour du village ou balade dans les communes voisines emmené par Odile.

Début octobre avec la fédération «Génération Mouvement» 4 adhérents sont partis pour une semaine de vacances à Vic sur Cère dans Le Cantal, semaine bien remplie, St Flour, Figeac, le Puy Mary, Rocamadour, Aurillac, Viaduc de Garabit ,piscine balnéo,etc.....La fédération Génération Mouvements de la Loire organise 2 séjours de 8 jours 7 nuits Le premier à Cap d'Agde (Hérault) du 25 Juin au Juillet 2022 et Villers le Lac (doubs) du 10 au 17 Septembre 2022

Notre repas de Noël, n'a pu hélas avoir lieu le 13 décembre 2021 comme prévu, à cause de la pandémie. Ce n'est que partie remise.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUS



# CCMP commission culture sociale. Mois de la parentalité

Il y a beaucoup d'activités au sein de la Communauté de communes des Monts du Pilat dans de nombreux secteurs (tourisme, économique, urbanisme.....). Parfois certaines actions passent inaperçues ou presque et ce malgré l'information donnée via la presse.

**du lien pour être bien**  
Tout au long du mois  
**OCTOBRE 2021**

- Spectacles
- Temps de jeux
- Ateliers parents
- Animations
- Bien être
- Films
- Journées festives
- Forums
- Temps parents enfants
- Découvertes

**Ateliers parents !**  
Comprendre et apprivoiser les émotions de nos enfants (moins de 12 ans)  
➤ Mercredi 4 octobre de 9H30 à 12H30  
Médiathèque de St Genest Malifaux.  
Ou  
➤ Samedi 30 octobre de 9H30 à 12H30  
Gymnase de St Sauveur en Rue

**Ateliers parents Communication gestuelle**  
associée à la parole Autour de comptines, histoires, jeux  
➤ Mercredi 20 octobre de 19H à 20H  
Crèche Bourg Argental « Yrappel »  
➤ Lundi 25 octobre de 17H à 20H  
Médiathèque de St Genest Malifaux

**Temps forts !**  
SAM. 16 OCT.  
MARLHES  
SAM. 30 OCT.  
ST-SAUVEUR

**du lien pour être bien**

C'était un peu le cas en octobre avec le mois de la parentalité mis en place par la commission culture sociale. En effet durant tout le mois un programme varié était proposé avec 2 temps forts (1 samedi complet à Marlhes et 1 à St-Sauveur-en-Rue.). Pour avoir participé entre autre aux temps forts de St-Sauveur-en-Rue, je vous laisse entrevoir à travers ces quelques photos la joie des enfants et des parents.



Il faut noter le travail remarquable des agents de la CCMP pour l'organisation et la qualité des actions proposées. D'autres commentaires et de nombreuses photos sont disponibles sur les réseaux sociaux (Facebook) ou sur le site internet de la Communauté de communes. L'an prochain cette action sera certainement reconduite alors n'hésitez pas à participer, en plus c'est entièrement gratuit !

Régis Fanget 11

## **PARC DU PILAT Destination 2041, vers un nouveau Parc naturel régional**

Le classement du Pilat en tant que Parc naturel régional va prochainement arriver à échéance. Pour le renouveler, le massif doit se doter d'un nouveau projet de territoire résolument orienté vers le développement durable : ce sera la charte 2026-2041. Ce nouveau projet conciliant préservation des patrimoines et activités humaines doit être élaboré, puis validé par l'ensemble des représentants du territoire ainsi que l'Etat d'ici la fin 2025. La procédure est longue, elle est également participative : les citoyens, les élus, les associations et les entreprises du territoire sont invités à participer à la définition de ce nouveau projet.

En octobre 2021, 125 personnes ont participé aux ateliers de concertation. Elles ont ainsi contribué à élaborer un diagnostic sensible du territoire d'aujourd'hui, et commencé à exprimer celui qu'elles désirent.

L'année 2022 sera consacrée à l'écriture de ce projet. Des ateliers thématiques seront bientôt programmés. Ils seront ouverts aux habitants et aux acteurs socio-économiques.

Retrouvez toutes les informations sur [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

## **PARC DU PILAT La nature du Pilat est fabuleuse**

En observant la nature qui nous entoure : la faune, la flore et leurs habitats, on en apprend chaque jour davantage. Depuis longtemps le Parc du Pilat étudie la biodiversité du territoire, il partage ses connaissances avec les spécialistes, il invite les amateurs à contribuer aux études et sensibilise le public à la nécessité vitale de préserver ces espèces vivantes. Aujourd'hui, l'ensemble des informations recueillies sont accessibles à tous.

### **La biodiversité dans notre commune**

Le Parc du Pilat vient de réaliser une synthèse des espèces animales et végétales présentes dans chacune de ses 50 communes : l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) Chacune de ses espèces est importante pour maintenir la qualité de vie humaine. Leur protection est donc vitale.

A Thélis-la-Combe, il y a 459 espèces animales ou végétales différentes. 24 d'entre elles sont menacées de disparition (inscrites sur la liste rouge régionale UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Portrait d'une espèce phare présente dans notre commune :

**LOUTRE D'EUROPE - LUTRA LUTRA**

Mammifère semi-aquatique, la loutre d'Europe est une excellente nageuse avec ses pieds palmés, sa fourrure imperméable et son corps allongé. Habituellement solitaire, elle occupe un large territoire, de 5 à 15 km de rives le long d'un cours d'eau.

### **LES FORÊTS NATURELLES**

Ces forêts d'altitude composent la majeure partie des boisements du Pilat. Leur gestion en futaie jardinée (ou irrégulière) garantit une diversité d'âges, de tailles et de grosseurs des bois, favorable à une grande diversité d'espèces. Cette forêt est composée essentiellement de sapins et de hêtres.



Certains milieux naturels ont été identifiés comme particulièrement intéressants pour la biodiversité :

Les boisements sont majoritairement naturels, avec gestion forestière axée sur de la fûtaie jardinée, favorable à la diversité biologique.

Les prairies naturelles représentent une part importante des milieux ouverts agricoles et abritent une flore d'une grande diversité.

Des éléments anthropiques (murets, ponts, bâti ancien, tunnels..) sont accueillants pour la biodiversité (reptiles, chiroptères, plantes...).

Certaines pressions pèsent sur ces milieux et fragilisent la richesse écologique qu'ils abritent. C'est le cas par exemple de :

- la gestion intensive de la forêt, par plantations / coupes rases, parfois sur des parcelles de boisements naturels ou de prairies
- la modification des prairies naturelles par modification des pratiques (fauche plus précoce, fertilisation...) ou disparition au profit des prairies temporaires
- la perte de cavités, habitats potentiels pour de nombreuses espèces (chevêche, chauve-souris..) dans le bâti (habitations, ouvrages...) lors des rénovations

Pour protéger la richesse naturelle de notre commune, le Parc préconise de limiter les pressions qui pèsent sur les milieux.

Retrouver les fiches de la biodiversité pour les 50 communes du Pilat sous ce lien

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/pilatbiodiv/>



**Nouveau poster** C'est une création originale, réalisé par Gisèle Jacquemet, artiste du Pilat, à partir de portraits d'animaux et de fleurs

### • **Une carte des habitats naturels du Pilat**

Ces données sur la biodiversité du Pilat sont issues d'un important travail de cartographie des habitats naturels réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central. Outre la mobilisation de financements publics pour réaliser cette carte, le Parc du Pilat l'a également mise en ligne, sous forme interactive, sur son site internet.

Découvrez comment se répartissent les 150 habitats naturels du Pilat, soit les 150 unités homogènes de végétations identifiés.

[www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/pilatbiodiv](http://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/pilatbiodiv)

### • **Le site des espèces du Pilat**

Vous pouvez accéder au site internet dédié à la biodiversité : Pilat Biodiv'. Créé par le Parc ce site rassemble toutes les observations de faune et de flore réalisés dans le Pilat. Il regroupe actuellement près de 340 000 observations concernant plus de 2000 espèces différentes. Chaque espèce fait l'objet d'une description précise illustrée de photographies.

[Biodiversite.parc-naturel-pilat.fr](http://Biodiversite.parc-naturel-pilat.fr)

# SICTOM // LES ORDURES MENAGERES

Le SICTOM Velay Pilat est en pleine phase de réflexion, d'analyse, et de travail sur beaucoup de sujets majeurs qui vont intervenir à plus ou moins court terme.

L'équipe exécutive du SICTOM Velay Pilat a été élue sur un projet de mandat : **Réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères**. Ce projet répond à un des objectifs primordiaux de ce mandat qui est de maîtriser le coût du service.

## OBJECTIF : Maîtriser les coûts

Deux principaux leviers existent pour permettre de maîtriser les coûts :

- Faire baisser les tonnages d'ordures ménagères et ainsi réduire le coût de transport et de traitement
- Optimiser la collecte sélective

### **1<sup>er</sup> levier : BAISSÉ DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Afin de parvenir à une baisse conséquente des tonnages d'ordures ménagères jetés dans le bac vert, la nouvelle équipe exécutive du SICTOM étudie la possibilité de mettre en place une tarification incitative du service de collecte et de traitement des déchets. Les ordures ménagères sont aujourd'hui acheminées vers l'usine de tri ALTRIOM de Polignac afin d'être en partie revalorisées. ALTRIOM établit une facture à la tonne d'ordures ménagères traitée et transportée

### **UN CHANGEMENT DANS NOS HABITUDES :**

A l'heure actuelle, la collecte et le traitement des déchets sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est basée sur la taxe foncière. Cela ne reflète en rien la quantité de déchets produits. Une réflexion est donc en cours pour étudier les impacts de la mise en place d'une tarification incitative. Ce nouveau mode de financement, beaucoup plus équitable, **suppose que chaque foyer paye en fonction de la quantité de déchets** qu'il jette dans le bac vert.

**Plus l'on trie ses déchets, plus on est vigilant sur ces habitudes de consommation, plus on évite le gaspillage, moins le montant facturé est élevé.**

Le SICTOM intervient depuis plusieurs années déjà notamment auprès des futurs citoyens dans les établissements scolaires du territoire en proposant des interventions mettant en avant la réduction des déchets. Malheureusement aujourd'hui la sensibilisation et la prévention ne suffisent plus à faire baisser sensiblement les tonnages d'ordures ménagères. Encore 30 % des emballages valorisables ne sont pas triés. Que dire, par exemple, de ces nombreux emballages en verre qui se retrouvent encore dans les ordures ménagères. D'autre part les déchets alimentaires représentent à eux seuls 30 % de nos déchets et pourraient être détournés des bacs à ordures ménagères notamment par la pratique du compostage.

### **2<sup>ème</sup> levier : OPTIMISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Afin de maîtriser les coûts, un deuxième levier consiste à optimiser la collecte sélective. Les consignes de TRI vont notamment évoluer avec ce que l'on appelle « l'extension des consignes de TRI ».

**En 2023, tous les français pourront déposer dans le bac jaune et les colonnes l'ensemble des emballages.**

Il faut donc l'anticiper en adaptant le nombre et le volume des bacs ou des colonnes permettant d'accueillir les déchets recyclables supplémentaires.

C'est ce qu'a fait le SICTOM depuis plusieurs mois déjà en intégrant une étude menée par le SYDEMER (Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels) sur les impacts de l'élargissement des consignes de TRI et en intégrant un groupement pour la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri permettant de traiter les plastiques issus des nouvelles consignes. Ce centre de tri devrait être opérationnel au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Pour nous tous, il s'agit d'une simplification du geste de TRI puisque nous n'aurons plus à nous demander quels emballages doivent être triés. La consigne unique sera : « tous les emballages » dans les bacs de tri. Cette évolution des consignes va participer à la baisse des tonnages d'ordures ménagères.

Afin d'optimiser encore davantage la collecte sélective, une deuxième réflexion, directement liée à la précédente est actuellement en cours. Il s'agit d'harmoniser les consignes sur le territoire du SICTOM. En effet, les colonnes d'apport volontaire nécessitent une séparation des papiers et des emballages là où le bac jaune permet de mélanger ces déchets. A terme il est préférable qu'une consigne unique soit mise en place avec les 3 catégories suivantes :

VERRE – EMBALLAGES et PAPIER (bac jaune actuel) – ORDURES MÉNAGÈRES



## DES CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES MALGRÉ TOUT

**Les mesures permettant une maîtrise des coûts sont d'autant plus importantes que le SICTOM va devoir faire face à une augmentation des dépenses couplée à une diminution des recettes :**

- Les recettes liées à la vente des matériaux issus du tri des administrés, ne cessent de baisser. Certains matériaux comme le carton n'ont quasiment plus de valeur marchande.
- La taxe générale sur les activités polluantes que le SICTOM doit reverser aux services de l'état sur chaque tonne enfouie à St Just Malmont ne cesse quant à elle d'augmenter. Il s'agit des Déchets Industriels Banals et des déchets ultimes des déchetteries
- Le coût de tri et de traitement des déchets valorisables et des ordures ménagères va continuer d'augmenter dans les prochaines années.
- Le SICTOM a pu bénéficier pour plusieurs agents du dispositif des « contrats d'accompagnement à l'embauche » mais ces CAE sont quasiment tous terminés et le SICTOM ne bénéficiera plus d'aide. Ces agents représentaient, il y a peu, presque ¼ de l'effectif
- Le SICTOM procède à des travaux de mise aux normes de l'installation de stockage des déchets non dangereux de St Just Malmont conformément à la demande faite par les services de l'état. Ces travaux de sécurisation ont un coût d'environ 150 000 €.
- Le SICTOM va également procéder à la construction d'un quai de transfert sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de St Just Malmont. Cela permettra de décharger les camions poubelles de manière optimale et réglementaire en vue du transfert des déchets jusqu'à l'usine ALTRIOM située à Polignac. Les ordures ménagères sont ensuite triées en vue d'en valoriser une grande partie.

**Tous ces changements doivent permettre d'être acteur de ces évolutions que nous imposent les grands enjeux environnementaux actuels. Cela amènerait également plus de justice dans la facturation et encouragera celles et ceux qui trient et pénalisera ceux qui ne font aucun effort. Toutefois, ce changement ne pourra pas se faire sans l'implication de l'usager. Comme toujours, ce sera grâce à la mobilisation de chacun, que tous les défis qui vont se présenter pourront être relevés.**

## BONS D'ACHAT RELANCE

La Communauté de Communes des Monts du Pilat a lancé le 1er octobre 2021 l'opération « Bons d'achat relance ».

Face à la crise sanitaire, la CCMP a décidé d'allouer une enveloppe d'aide supplémentaire de plus de 63 000 € pour permettre aux ménages du territoire de consommer localement.

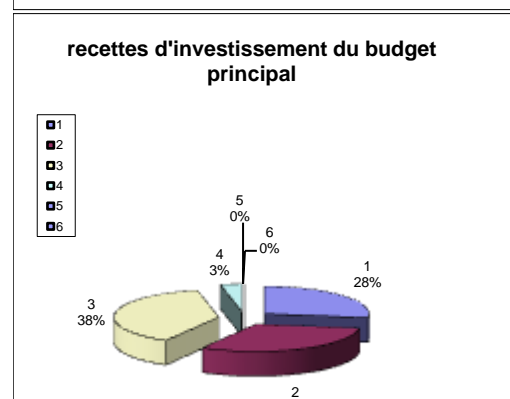
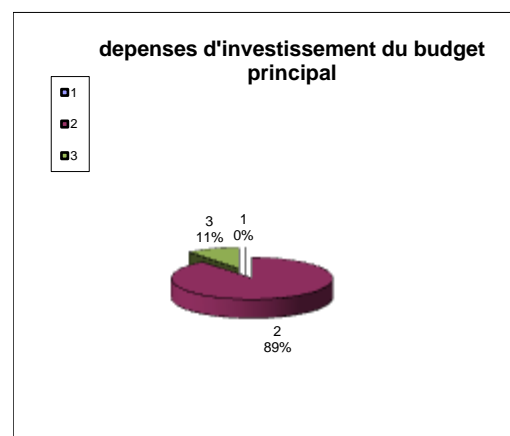
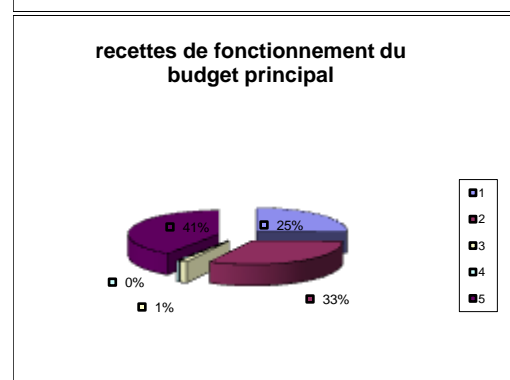
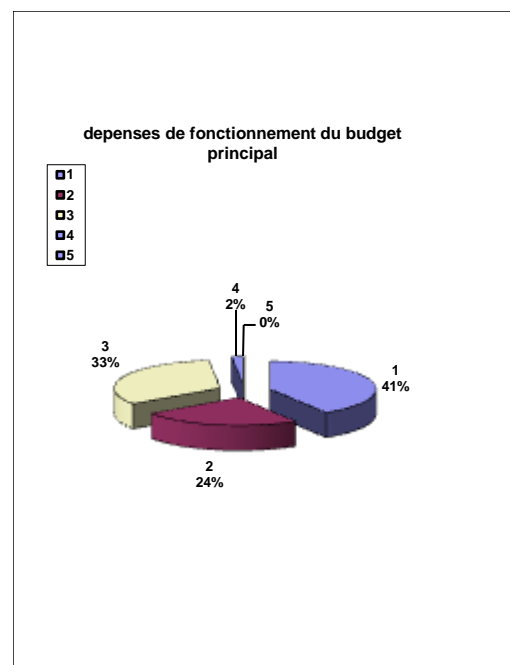
Cette action a débuté le 1er octobre et s'est terminée le 31 décembre 2021, elle visait à soutenir les commerçants et établissements du territoire des Monts du Pilat ayant subi une fermeture administrative durant 2020 et/ou 2021. Sur notre commune 60 ménages en résidence principale ont bénéficié d'un bon d'achat de 10 euros. L'équipe du CCAS a assuré la distribution aux personnes n'ayant pu se déplacer en mairie pour venir chercher les bons.

## RELAIS ECOUTE

C'est avec plaisir que nous vous informons que les permanences du Relais Ecoute se sont élargies depuis le 1er septembre 2021. Dorénavant, les permanences ont lieu :

- Tous les mercredis à la Maison des Associations de Bourg-Argental
  - Tous les vendredis au Relais Familles de St-Genest-Malifaux
  - Un samedi matin par mois sur un des deux lieux de permanence
- Cette évolution du dispositif est due à une revalorisation du financement de l'Agence Régionale de Santé.

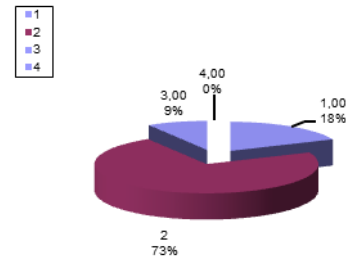
THELIS LA COMBE	
<b>BUDGET PRINCIPAL 2020</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
1 - Charges à caractère général (énergie, entretien des locaux, voies et réseaux, déneigement,taxes, impots, assurances	44 377,20
2 - Charges de personnel	26 142,05
3 - Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, organismes de regroupement -CCMP, SDIS, SIEL, ... frais de scolarité, indemnités des élus...	35 482,34
4 - Dotation aux amortissements et provisions	1 861,80
5 - Solde d'exécution reporté 2019	0,00
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	<b>107 863,39</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)</b>	<b>107 863,39</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
1 - Impots et taxes	55435,97
2 - Dotations et participations (reversions de l'Etat et autres collectivités)	71 379,33
3 - Autres produits de gestion courante (cimetièrre, redevances et salle communale, revenus des batiments	2 920,83
4 - Produits exceptionnels, domaine et ventes	1 043,00
5 - Solde d'exécution reporté 2019	88 939,80
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	<b>130 779,13</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)</b>	<b>219 718,93</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>	
1 - Remboursement d'emprunts	0,00
2 - Opérations d'équipement	64 801,15
3 - Solde d'exécution reporté 2019	7 691,94
<b>TOTAL (1+2)</b>	<b>64 801,15</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3)</b>	<b>72 493,09</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>	
1 - Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	15 627,81
2 - Subventions d'investissement	17 802,14
3 - excédent de fonctionnement capitalisé	21 919,94
4 - Amortissements des immobilisations	1 861,80
5- Solde d'exécution reporté 2019	0,00
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	<b>57 211,69</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)</b>	<b>57 211,69</b>



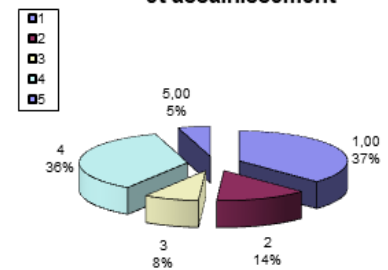


<b>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020</b>	
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Dépenses d'exploitation</b>	
1 - Charges à caractère général (frais d'analyses, entretien du réseau, taxes...)	6 340,32
2 - Dotation aux amortissements et provisions	24 943,93
3 - Charges exceptionnelles	3 000,00
4 - Solde d'exécution reporté 2019	0,00
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>34 284,25</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4)</b>	<b>34 284,25</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	
1 - Vente de produit, prestations de services (facturation eau, redevance assainissement, pollution, modernisation)	13 609,61
2 - Subvention d'exploitation	5 000,00
3 - Produits exceptionnels	3 000,00
4 - Amortissements subventions	13 084,14
5- Solde d'exécution reporté 2019	1 743,25
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	<b>34 693,75</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)</b>	<b>36 437,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>	
1 - Dotation aux amortissements	13 084,14
2 - Opérations d'équipement	1 807,20
3 - Remboursement d'emprunts	0,00
4 - Solde d'exécution reporté 2019	0,00
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>14 891,34</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4)</b>	<b>14 891,34</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
1 - Dotations fonds divers et réserves (retour de TVA)	5 337,61
2 - Subventions d'investissement	0,00
3 - Amortissements des immobilisations	24 943,93
4- Solde d'exécution reporté 2019	111 695,78
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>30 281,54</b>
<b>TOTAL CUMULE (1+2+3+4)</b>	<b>141 977,32</b>

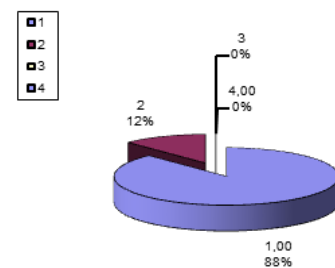
depenses exploitation du budget eau et assainissement



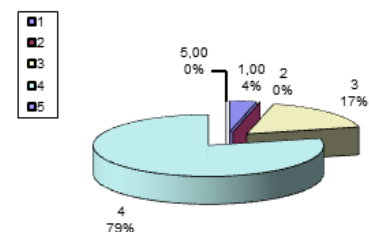
recettes d'exploitation du budget eau et assainissement



depenses d'investissement du budget eau et assainissement



recettes d'investissement du budget eau et assainissement



## Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi de 9 h à 12 h, de 13 h à 15h30 ainsi que le vendredi matin de 8h30 à 11h30. En cas de besoin contacter Mr le Maire ou les Adjoints. En cette période de pandémie le port du masque est obligatoire.

## SALLE DE LA CURE

Cette salle est en cours de rénovation nous espérons une réception rapide des travaux. Ces travaux comprennent principalement la réfection des toilettes, une isolation phonique pour améliorer l'acoustique de la salle et l'isolation entre l'appartement et la salle de la cure. Comme pour l'appartement nos artisans locaux se sont trouvés à cours d'approvisionnement pour les différents matériaux. Heureusement la salle sous la mairie est disponible, bien sûr en respectant les gestes barrières tant que la situation sanitaire le permet.

## ETAT CIVIL

Naissance : Mariages :

Décès :

Joseph Marius Gaucher né le 13 mars 1938 à Thélis - La - Combe , décédé à Thélis - La - Combe le 22 janvier 2021.

Chantal Serindat née le 3 octobre 1947 à Bourg Argental ,décédée à Thélis - La - Combe le 29 juillet 2021.

Simone Duranton née le 2 octobre 1933 à Vichy, décédée à Annonay le 20 août 2021.

Denise Dumas née le 20 janvier 1944 à Colombier ,décédée à St Priest en Jarez le 27 novembre 2021.

## Thelis Infos vous donne la parole

Si vous souhaitez nous aider à la rédaction des bulletins municipaux, en rédigeant des articles sur un sujet qui vous passionne (histoire locale, loisirs passions, etc...), n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de rédaction, nous vous réservons un bon accueil.

## Permis de construire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être déposées par voie électronique à l'adresse [urbanisme@thelislacombe.fr](mailto:urbanisme@thelislacombe.fr) Le dépôt des dossiers papier reste possible au guichet de la mairie

## Horaires d'ouverture de la Déchèterie intercommunale

La déchèterie propriété du SICTOM, au Noharet à Bourg-Argental : [Les horaires d'ouverture sont les suivants](#) :

Lundi : 13h30 - 17h Mardi : Fermée Mercredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h Jeudi : Fermée  
Vendredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h // 13h30 - 17h PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE  
Pour contacter le gardien de la déchèterie, merci de composer le 04.77.39.18.84

A noter : Du 1er mai au 30 octobre les déchèteries restent ouvertes jusqu'à 18h00 les soirs d'ouverture

## RESEAU FIBRE ET TELEPHONE

Merci de signaler à la mairie les diverses malfaçons sur les branchements de ces réseaux, nous ferons remonter vos remarques.

**Directeur de la publication : M. Régis Fanget, Maire**

Comité de rédaction : Bernadette BERNE, Carole RICHARD-RIVORY, Christian ROUCHOUZE

Impression : par nos soins